

CALCUL DES BESOINS EN EAU

Selon le Document Technique D9 édité par INESC - FFSA - CNPP

Etablissement concerné : APPRO-Service
Dossier n°: 200291

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE			
CRITERES	Coefficients additionnels	Coefficients retenus pour le calcul	COMMENTAIRES
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)			
- jusqu'à 3 m	0		
- jusqu'à 8 m	+0.1	0,1	
- au-delà de 8m	+0.2		
CONFIGURATION DU RISQUE			
- structure béton	-0.1	-0,1	
- structure bois	0		
- structure métal	+0.1		
MOYENS D'INTERVENTION			
- Internes			
. Accueil 24/24 (présence permanente à l'entrée)	-0.1		
. DAI généralisée reportée 24h/24h en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24h lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	-0.1	-0,1	
. Service de sécurité incendie 24h/24h avec moyens appropriés (équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24h)	-0.3*		* si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24h
Somme des COEFFICIENTS		-0,1	
Somme des COEFFICIENTS + 1		0,9	
Surface de référence : S en m ²		1240	
Qi(2) = 30 x S/500 x (1 + somme Coef)		67,0	
Risque 1 (Qi x 1)			
Risque 2 (Qi x 1,5)			
Risque 3 (Qi x 2)		134	Risque spécifique (Cf doc SDIS joint)
Risque sprinklé écrire 2 sinon inscrire 1		2	Extinction automatique mousse
DEBIT REQUIS Q(4) =		67	m³/h

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1m (cas des bâtiments de stockage)

(2) Qi: débit intermédiaire de calcul en m³/h

(3) un risque est considéré comme sprinklé si:

-protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature de stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants.

-installation entretenue et vérifiée régulièrement

-installation en service en permanence

(4) aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h

(5) la quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum

REPUBLIQUE FRANCAISE

Blois, le 5 Juin 2006

 SERVICE DEPARTEMENTAL
 INCENDIE ET DE SECOURS
 DE LOIR ET CHER

Corps départemental
 des sapeurs-pompiers

Groupement de la Réglementation,
 des Opérations et de la Planification
 Division Prévision
 446 /SDI/2006/SD
 Affaire suivie par le Cne DORLAND
 Tél. 02.54.51.54.63

le directeur départemental des services
 d'incendie et de secours
 commandant le corps départemental
 des sapeurs-pompiers de Loir et Cher

à

Monsieur BLATEAU
 société APPRO SERVICE
 1 rue des Morelles
 ZA Euro val de Loire
 41330 FOSSE

Recu le :
 07 JUIN 2006

OBJET : commune de FOSSE - APPRO SERVICE - détermination des besoins hydrauliques pour un projet d'extension

REF. : votre communication téléphonique en date du 30/05/06

NUMERO DOSSIER : 0910026

Monsieur,

Suite à votre communication téléphonique citée en référence, je vous confirme que les besoins en eau pour assurer la défense incendie de vos futurs bâtiments seront estimés par le service départemental d'incendie et de secours en prenant comme référence le document technique D9.

En ce qui concerne le stockage de produits inflammable dans vos cellules, je propose de retenir un code de risque de niveau 3, sauf dispositions aggravantes ou atténuantes apparaissant dans votre étude de danger.

↳ coef. x 2.

Je note que la défense incendie de votre extension sera assurée par de nouveaux poteaux incendie judicieusement répartis autour de la nouvelle surface construite et complétée par la réserve incendie existante sur le site d'une capacité utile de 500 m³ (soit 250m³/h pendant 2 heures).

Cette réserve sera située à moins de 400mètres du point le plus éloigné à défendre. Afin de faciliter l'intervention des secours il conviendra de prévoir une voie engins à l'arrière des bâtiments. Cette voie devra permettre la mise en station des échelles au droit des murs coupe-feu aménagés entre chaque cellule. Ces murs coupe-feu devront être prolongés en toiture entre chaque cellule ainsi qu'entre les cellules et les autres locaux ou circulations.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

41330 FOSSE

Dossier : **APPRO SERVICE Fossé (41) - 1703-035 (TRANCHE 7)**

Critères	Valeurs retenues pour la zone	
	activité	stockage
type de zone	stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE		
hauteur de stockage (m)		3 < hauteur <= 8 m
coefficient additionnel (-)		0,1
TYPE DE CONSTRUCTION		
stabilité de l'ossature au feu (min)	>= 60 min	
coefficient additionnel (-)		-0,1
TYPES D'INTERVENTION INTERNES		
type d'intervention interne	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	
coefficient additionnel (-)		-0,1
CALCUL		
somme des coefficients Σ		-0,1
1 + Σ		0,9
surface de référence (m ²)	0	2780
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Sigma)$ (m ³ / h)		150
CATEGORIE DE RISQUE		
Catégorie de risque	1	3
Débit intermédiaire (m ³ /h)		300
Le risque est-il sprinklé?	non	oui
Débit avec risque sprinklé (m ³ /h) (=Q _i /2)		150
DEBIT NECESSAIRE		
Q (m ³ /h)	0	150
Débit nécessaire (m ³ /h)	150	
Débit arrondi au multiple de 30 m ³ /h le plus proche	150	
Débit maximum du réseau public (m ³ /h)	0	
Réserve d'eau à prévoir sur site (m ³)	300	

Dossier : **APPRO SERVICE Fossé (41) - 1703-035 (HALL F)**

Critères	Valeurs retenues pour la zone	
	activité	stockage
type de zone	activité et stockage non séparés par mur coupe-feu	
HAUTEUR DE STOCKAGE		
hauteur de stockage (m)		3 < hauteur <= 8 m
coefficient additionnel (-)		0,1
TYPE DE CONSTRUCTION		
stabilité de l'ossature au feu (min)	< 30 min	
coefficient additionnel (-)	0,1	0,1
TYPES D'INTERVENTION INTERNES		
type d'intervention interne	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	
coefficient additionnel (-)	-0,1	-0,1
CALCUL		
somme des coefficients Σ	0,0	0,1
1 + Σ	1,0	1,1
surface de référence (m ²)	591	591
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Sigma)$ (m ³ /h)	35	39
CATEGORIE DE RISQUE		
Catégorie de risque	1	3
Débit intermédiaire (m ³ /h)	35	78
Le risque est-il sprinklé?	non	non
Débit avec risque sprinklé (m ³ /h) (=Q _i /2)		
DEBIT NECESSAIRE		
Q (m ³ /h)	35	78
Débit nécessaire (m ³ /h)	113	
Débit arrondi au multiple de 30 m ³ /h le plus proche	120	
Débit maximum du réseau public (m ³ /h)	0	
Réserve d'eau à prévoir sur site (m ³)	240	